

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### **Arrêté du 10 juin 2020 modifiant les conditions de déroulement de certains concours externes et troisièmes concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP et troisième CAFEP) ouverts au titre de l'année 2020**

NOR : MENH2014133A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 10 juin 2020, le déroulement des concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP) correspondant au concours externe du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAFEP/CAPES) et au troisième concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (troisième CAFEP/CAPES), ouverts au titre de l'année 2020 par arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du troisième concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP et troisième CAFEP) et de concours internes d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré (CAER), est modifié selon les dispositions suivantes :

I. – En application de l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des sections des concours externes et des troisièmes concours ouverts au titre de l'année 2020 en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe et l'épreuve écrite d'admissibilité du troisième concours, qui devaient avoir lieu du 24 mars 2020 au 2 avril 2020, constituent respectivement les épreuves d'admission du CAFEP/CAPES et l'épreuve d'admission du troisième CAFEP/CAPES.

II. – Ces épreuves d'admission auront lieu du mardi 16 juin au jeudi 9 juillet 2020.

Les candidats à ces concours recevront une convocation à cet effet, le cas échéant, par courriel.

Le déroulement des épreuves du concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP) correspondant au concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAFEP/CAPLP) ouvert au titre de l'année 2020 par le même arrêté du 18 juillet 2019, est modifié selon les dispositions suivantes :

I. – En application de l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves du concours externe et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les épreuves écrites d'admissibilité du CAFEP/CAPLP, qui devaient avoir lieu le mercredi 8 et le jeudi 9 avril 2020, constituent les épreuves d'admission.

II. – Ces épreuves d'admission auront lieu du mardi 16 juin au samedi 27 juin 2020.

Les candidats recevront une convocation à cet effet, le cas échéant, par courriel.